



date de dépôt : 25/07/2024
demandeur: ILLOUZ Jonathan
pour : panneaux photovoltaïques
adresse terrain : 10 Clairmatin - Propriété de
BOUCHER 63190 BORT-L'ÉTANG

ARRÊTÉ 2024- 39
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BORT-L'ÉTANG

Le Maire de BORT-L'ÉTANG,

Vu la déclaration préalable présentée le 25/07/2024 par Monsieur ILLOUZ JONATHAN demeurant 301 rue Denis Papin 38090 VILLEFONTAINE ;

Vu l'objet de la déclaration :
Pour : panneaux photovoltaïques ;
Sur un terrain situé 10 Clairmatin - Propriété de BOUCUER 63190 BORT-L'ÉTANG ;
Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 25/07/2024 ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;
Vu le règlement de la zone Ug du PLU ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

BORT-L'ÉTANG, le 25/07/2024

Le Maire
Josiane HUGUET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.